District scolaire francophone Sud
Apprendre. Grandir. Devenir.

MÉTHODE DE GOUVERNE

CONSEIL D'ÉDUCATION

Coût de la gouverne

Politique 1.9

Parce qu'une mauvaise gouverne coûte davantage que d'apprendre à bien gouverner, le Conseil investira dans sa capacité de gouverner.

1.9.1 Les habiletés, méthodes et appuis seront suffisants pour assurer que le Conseil gouverne avec excellence.

a) La formation et le perfectionnement auront lieu aux moments opportuns afin d'orienter les nouveaux membres et afin de maintenir et d'améliorer les habiletés et connaissances des membres existants.

b) Des frais de service de garde peuvent être demandés pour permettre aux membres du Conseil de participer aux activités du Conseil qui se déroulent en dehors des heures normales de travail. Les frais de garde d'enfants seront remboursés sur présentation d'une pièce justificative selon le taux horaire minimum en vigueur dans la province.

c) Un appui financier aux membres du Conseil sera fourni afin d'assurer une participation maximale de tous les membres aux activités du Conseil pour participer à des réunions, des congrès, des formations, des représentations, siéger à des comités, etc. Par contre, un membre ne peut pas réclamer, en partie ou en totalité, des frais s'ils ont déjà été remboursés par une autre instance.

1) Un remboursement des frais de déplacement et des frais de service de garde selon les normes provinciales pour les rencontres suivantes :

- réunions ordinaires, extraordinaires et assemblées générales annuelles du CED;
- réunions des comités du CED;
- participation aux congrès (FNCSF, ACELF, etc.);
- participation aux réunions publiques du CED;
- représentation auprès des instances gouvernementales;
- forum sur l'éducation;
- formation CPAE-CED;
- réunions des CPAE;
- toute autre rencontre reliée aux tâches et mandat du Conseil

2) Pour les frais de déplacements, les membres du CED présentent une demande de remboursement en complétant le formulaire approprié. Une avance de fonds n'est pas possible. Cependant, pour les frais qui exigent un déboursement ou une garantie avant la tenue de l'événement (avion, inscription, hébergement), les membres peuvent demander au district de s'en occuper en s'adressant à la direction générale.
3) Les membres du CED peuvent réclamer un montant de 50$ par mois pour les frais de télécommunications. Une copie de la facture du fournisseur est requise.
4) Les membres du Conseil pourront réclamer un per diem de 75$ par demi-journée (rencontre et déplacement totalisant moins de 4 heures) et 150$ par journée complète (rencontre et déplacement totalisant 4 heures et plus) pour toutes rencontres mandatées à l'extérieur des réunions régulières. Ces rencontres sont les mêmes que celles énumérées à l'article 1.9.1 c)1, à l'exception des réunions publiques du CED. Des pièces justificatives suffisantes (procès-verbal, formulaire d'inscription, rapport de représentation, etc.) doivent être incluses avec la demande de remboursement.

d) Un appui externe sera offert au Conseil afin de l'aider à maintenir et à améliorer ses méthodes de gouverne.

e) Des mécanismes seront utilisés afin d'assurer la capacité du Conseil d'entretenir des liens avec la communauté.

1.9.2 Le Conseil d'éducation met à la disposition des CPAE des fonds pour les affaires qui les concernent. Ces fonds peuvent être utilisés pour :

a) participer à des activités reliées aux affaires du CPAE ou pour appuyer des initiatives reliées au plan d'amélioration de l'école;

1.9.3 Les coûts seront engagés prudemment, mais pas au risque de nuire au développement ou au maintien d'une habileté supérieure :

a) jusqu'à 267 117 $ incluant la rémunération pour l'exercice financier 2026-2027;

b) une annexe sera ajoutée à cette politique pour indiquer les prévisions budgétaires de chaque catégorie de dépenses. Cependant, ces prévisions ont comme seul objectif de fournir une orientation générale et le Conseil peut les modifier selon ses besoins ponctuels.

1.9.4 Le Conseil déterminera le budget du cout de la gouverne pour la prochaine année durant le mois d'avril ou de mai. De façon systématique, le montant du budget sera noté à chaque mois de juin lorsque le budget sera voté.

Budget du CED 2026-2027

(Annexe – Politique 1.9)

Traitement ordinaire et bénéfices (3431)	36 000$
Cotisation à la FNCSF (4911)	26 917$
Dépenses de réunions d'affaires (4505)	9 000$
Évènements annuels (incluant frais d'inscriptions) (4904, 4905, 4906)	67 700$
Services de consultation (4801)	65 000$
Formation des CPAÉ (4801)	4 000$
Frais de déplacement (inclus dans 4904)	48 000$
Abonnements et revues (inclus dans 4039)	1 000$
Fourniture et matériel (5739, 4509)	4 000$
Célébration 2026 du DSFS (+ frais de déplacement) (5189)	4 000$
Autres	1 500$
Total	267117$
Initiatives de gestions d'un district en milieu minoritaire (PLOÉ)	50 000$

***Événements annuels 2026-2027* (Incluant les frais d'inscription, vols et hébergement)**		
Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) 1 au 3 octobre 2026 - Edmonton (Alberta)		30 000$
Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) congrès pancanadien 22 et 23 octobre 2026- Halifax (Nouvelle-Écosse) (détails pas disponibles encore alors montant estimé +/-)		2 000$
TedX Ville Marie Octobre 2026, Montréal		15 000$
Clair 2027 dates à déterminer (janvier ou février 2027) Clair, NB		1 700$
Metropolis 22 et 23 oct 2026 (9e sommet sur les identités) – Niagara Falls, Ontario mars 2027 (29e congrès Metropolis Canada) – (pas encore les dates)		3 000$ 2 000$
2026 Govern for Impact conference 11 au 13 juin 2026 – Halifax, Nouvelle-Écosse		2 000$
Congrès autres Lieux et dates à déterminer		3 000$
Événements spéciaux (ex. : colloque thématique)		1 500$
Formations des CED sur la gouvernance scolaire		9 000$
Total		**67 700$**